



Commune de Curtilles

Municipalité

Préavis no 2023 – 06

**au Conseil Général
du 12 octobre 2023**

**Réfection des routes cantonales de
Lucens, de Romont et de Chesalles
à l'intérieur de la localité de Curtilles**



Table des matières

1	Objet du préavis	page 2
2	Préambule	page 2
3	Travaux principaux prévus pour Curtilles	page 3
4	Etude des nuisances sonores – bruit routier	page 3
5	Budget pour ces travaux	page 4
6	Tube en attente pour l'éclairage du tronçon Lucens - Curtilles	page 5
7	Situation du Fonds de réserve pour la route	page 5
8.	Vente des actions Romande Energie	page 5
9.	Financement	page 6
10.	Récapitulatif des propositions de la Municipalité	page 6
11.	Conclusions	page 7

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1) **Objet du préavis**

Par le présent préavis, la Municipalité soumet au Conseil Général la rénovation des routes cantonales de Lucens, de Romont et de Chesalles à l'intérieur des limites du village, soit jusqu'à la hauteur des panneaux 50 km/h.

Ces travaux s'inscrivent dans un plus large projet qui débute au passage à niveau de la gare de Lucens, qui inclut les ponts traversants la Broye et la route cantonale, ainsi que de la montée jusqu'à l'entrée de Curtilles.

L'ensemble de ce projet a été présenté lors des séances des Conseils généraux des 8 décembre 2022 et 23 mars 2023. Les grandes lignes sont reprises au point 3.

Le présent préavis se concentre dès lors prioritairement sur les coûts et le financement communal à consentir pour ce projet (points 4 à 9).

2) **Préambule**

Voici déjà plusieurs années qu'il est question de réaliser une rénovation de la route qui traverse notre commune. L'opportunité que la Municipalité vous soumet par le présent Préavis est de réaliser cet investissement en synergie avec la DGMR (Canton) et la commune de Lucens.

3. Travaux principaux prévus pour Curtilles

Couche de roulement :

- Fraisage et évacuation de la couche de roulement existante sur 4cm d'épaisseur. Pose d'un revêtement bitumeux phono absorbant type SDA 8 sur l'ensemble de la traversée du village y compris dans la montée direction Chesalles.

Mobilité mixte en continuité depuis Lucens :

- Réalisation d'un trottoir mixte vélos-piétons entre l'église et le Café Fédéral en synergie avec le projet de la Commune de Lucens et de la DGMR afin de réaliser une connexion en mobilité douce entre Curtilles et la gare de Lucens.

Arrêts de bus :

- Modification des arrêts de bus dans le but de respecter les normes actuelles. Les quais seront agrandis pour permettre l'installation d'abris bus. Les arrêts seront équipés de bordures d'accostage (h= 22 cm).

Collecteurs d'eaux claires :

- Le contrôle caméra, réalisé en octobre 2022, a mis en évidence des problèmes de déformation/fissuration sur quelques collecteurs des eaux claires. Il serait opportun de profiter des travaux de réfection pour remettre en état ces tronçons afin d'éviter d'intervenir après la rénovation de la route.

Luminaire :

- Remplacement de l'ensemble des luminaires, y compris les socles de fondation, sur le tronçon de l'Église au Café Fédéral. Depuis le Café Fédéral jusqu'à la sortie de Romont seules les têtes des luminaires existants seront remplacées par des leds avec la possibilité d'une programmation simple qui permettra une baisse de l'intensité en principe à partir de 23h00.

Modération de vitesse :

- Rétrécissement du gabarit routier de la route de Lucens à 6.00 m, ce qui permettra un croisement camion/camion à 40 km/h
- Aménagement de portes d'entrée aux 3 accès au village (Romont, Lucens, Chesalles) avec rétrécissement de la chaussée. Ceci pour marquer clairement l'entrée en localité et le changement de régime de vitesse.
- Rétrécissement de la chaussée à 6m avant le virage de la route de Romont pour réduire la vitesse à l'entrée/sortie du virage vers le Moulin et de rendre ainsi la traversée des piétons moins périlleuse.

Zone 30 km/h :

- La vitesse dans la zone des arrêts de bus sera limitée à 30km/h dans le but de favoriser la sécurité des piétons, notamment des écoliers qui utilisent quotidiennement les transports publics.

4. Etude des nuisances sonores – bruit routier

Une séance avec la DGMR du 14.08.2023 a permis d'ajouter un aspect intéressant au projet. Ce dernier comprend plusieurs points d'assainissement des nuisances sonores actuels de la route, ce fait a été salué par les représentants de la DGMR.

Les mesures prévues donneraient accès à des subventions complémentaires d'environ CHF 30'000. A condition toutefois de réaliser une étude préalable d'un coût de CHF 15'000 permettant de documenter avec précision l'état insatisfaisant actuel du bruit de la route, ainsi que l'effet d'assainissement attendu des mesures prévues.

La balance étant clairement en faveur de la commune, la Municipalité a donné le mandat à la DGMR pour la mise en route de la réalisation de cette étude.

5. Budget pour ces travaux

Ci-dessous le tableau des coûts estimatifs établis par la maison Sabert en tenant compte des subventions estimées (conforme à la présentation lors du Conseil du 22.06.2023). Avec l'ajout des chiffres concernant l'étude du bruit routier.

Explications	Devis actuels	Subsides attendus	charges Curtilles	Commentaires
Suite à la demande du Conseil de l'éventuelle réalisation d'un éclairage le long de la route cantonale entre Curtilles et Lucens : pose d'un tube électrique.	12 000	aucun	12 000	au Conseil de se déterminer
Refecion de la route Curtilles et aménagement (piste cyclable, arrêts de bus)	1 120 000	445 000	675 000	
Eclairage public pose de leds et changer les éclairages depuis l'entrée du village côté Lucens au Café (coût estimé par la Municipalité)	90 000	aucun	90 000	
Réfection du tronçon de la Route de Chesalles avec porte d'entrée	143 000	57 000	86 000	
Intérêts intercalaires	20 000	aucun	20 000	
	1 385 000	502 000	883 000	
Etude du bruit routier selon l'entrevue avec la DGMR du 14 août 2023 : des subsides complémentaires seront accordés pour les mesures planifiées.	15 000	30 000	-15 000	les subventions ne seront octroyées qu'en cas de réalisation des travaux
	1 400 000	532 000	868 000	

Les éléments indiqués ci-dessous pourraient faire évoluer favorablement cette projection budgétaire :

- Lors d'une séance, le Voyer de la route a indiqué qu'un nouveau calcul de la fréquentation de la route en traversée de Curtilles a été fait en été 2023 et qu'en principe la commune bénéficiera de mesures d'une fréquentation supérieure de la route. Ce qui aura comme conséquence une légère augmentation de la subvention, soit environ de 1 %).
- Les montants des offres des entreprises pourraient être inférieurs au budget actuel établi par le bureau d'ingénieurs Sabert.
- La Municipalité propose de renoncer à la pose d'un tube en attente le long de la route cantonale Lucens-Curtilles, demandée par quelques membres du Conseil. Une économie de CHF 12'000 en découlerait.

Eléments influençant favorablement le financement du projet :

- Une valeur actuellement légèrement à la hausse de l'action de la Romande Energie (la convention prévoit le calcul de la valeur sur une moyenne des 12 mois précédents la vente). Ce qui aura un effet favorable sur le prix de vente par action.

Financement des travaux et dette communale :

- Les subventions ne seront versées en totalité qu'à la fin des travaux. La commune devra dès lors avancer la somme entière du chantier avant fin 2024.
- Le terme des emprunts communaux actuels est le 20.12.2024. Le chantier se déroulera avant la renégociation des conditions.
- Cela nécessitera la contraction d'un emprunt à court terme en 2024 pour faire face aux factures du chantier.

6. Tube en attente pour l'éclairage du tronçon Lucens – Curtilles

Lors d'une séance de Conseil général, quelques conseillers souhaitaient prévoir un éclairage du trottoir mixte entre Lucens et Curtilles, soit depuis l'entrée actuelle de la déchetterie jusqu'au panneau 50 km/h de l'entrée du village.

La Municipalité n'a pas prévu de poser un éclairage sur ce tronçon, mais si tel resterait la volonté du Conseil général, un tube de réserve sera posé sur la longueur de ce tronçon lors des travaux, en attente d'une éventuelle réalisation de cet éclairage.

La Municipalité propose au Conseil d'y renoncer pour les motifs principaux suivants :

- les éclairages publics doivent être diminués afin de limiter la pollution lumineuse nocturne et la consommation d'énergie ;
- plusieurs communes éteignent leurs éclairages publics en localité durant une partie de la nuit dans cet optique ;
- la fréquentation de ce trottoir hors localité est relativement faible la nuit ;
- la sécurité est garantie, le trottoir est encore séparé de la route par la piste cyclable et les piétons peuvent s'équiper d'une lampe de poche ou d'utiliser la lampe de leurs Natels ;
- les cycles sont déjà dotés d'un équipement lumineux obligatoire ;
- si d'aventure la pratique nous montrerait qu'il est nécessaire d'éclairer ce tronçon nous aurions la possibilité de poser des candélabres autonomes, avec comme source d'énergie le photovoltaïque.

7. Situation du Fonds de réserve pour la route

Comme présenté lors des comptes 2022, la Municipalité a créé un Fond de réserve spécifique pour la route cantonale, dotée d'une somme initiale de CHF 230'000. Ce Fonds sera utilisé, puis dissout dans le cadre de cette réalisation.

8. Vente des actions Romande Energie

La commune possède 11'000 actions de la Romande Energie et elle dispose de la possibilité de les mettre en vente pour une somme estimée à CHF 500'000.

La valeur de l'action est actuellement à la hausse comme mentionné plus haut.

Le dividende annuel de ces actions est de l'ordre de CHF 15'000, ce qui correspond à un taux moyen de 3%. En cas de vente cela représentera un revenu en moins, car ce dividende est actuellement budgété chaque année.

Pour cette vente, incontournable à la réalisation du projet de la route, la Municipalité a envisagé 2 variantes, soit une vente du 100% des actions ou uniquement du 50 % de son nombre.

La Municipalité propose au Conseil de vendre 50% des actions et de garder le 50% restant dans son portefeuille.

Voici les motifs de cette proposition :

- La commune garde un revenu de l'ordre de 3 % sur le 50% des actions
- La commune garde une possibilité de liquidité en cas de besoins futurs réalisable en 3 à 4 mois
- La commune pourra toujours procéder à la vente du 50% restant si par exemple les taux des emprunts venait à exploser, ce qui permettra d'amortir plus rapidement le patrimoine et donc la dette.

9. Financement

Le tableau ci-dessous indique le financement prévu pour réaliser ces travaux.
 La Municipalité devra augmenter l'emprunt communal de CHF 230'000, la dette totale sera ainsi de CHF 1'180'000 (elle est actuellement de CHF 950'000).
 Pour rappel le plafond d'endettement accordé par le Conseil Général en début de législature se monte à CHF 1'600'000.

La Municipalité propose d'utiliser pour le projet de la route la somme de CHF 155'000, disponible à fin 2024. Montant issu des CHF 33'000.- annuels capitalisés pour l'amortissement du Café.

Dès 2025, le Café ne sera plus amorti (patrimoine financier), au profit de celui de la route (patrimoine administratif, dont l'amortissement est obligatoire).

Financement prévu des travaux	
Budget global du projet	1 400 000 CHF
Subvention attendue	532 000 CHF
Trésorerie courante	638 000 CHF
Dissolution du Fond de réserve de la route	230 000 CHF
Vente de 5'500 actions RE - estimées à CHF 46 l'unité	253 000 CHF
Réserve amortissement du Café	155 000 CHF
Emprunt bancaire supplémentaire	230 000 CHF

10. Récapitulatif des propositions de la Municipalité :

- Réaliser le projet présenté de rénovation des routes cantonales de Lucens, de Romont et de Chesalles à l'intérieur de la localité de Curtilles.
- Renoncer à la pose des tubes pour des luminaires sur le tronçon Lucens-Curtilles.
- Vente de 50 % des actions Romande Energie, soit 5'500 actions.
- Suspendre l'amortissement de CHF 33'000 du Café Fédéral dès 2025, au profit d'un amortissement de la route.
- Amortissement annuel de CHF 30'000 au minimum dès 2025 du patrimoine administratif, puis seulement ensuite du patrimoine financier.
- Emprunter une somme maximale de CHF 950'000 à court terme, afin de pouvoir réaliser les travaux dès 2024 en attente de recevoir les subventions.
- Contracter une dette communale maximale de CHF 1'180'000 à long terme (donc en-dessous du plafond d'endettement accordé de 1'600'000)

11. Conclusions

En conclusion, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir accepter les résolutions suivantes :

Le Conseil Général de Curtilles

Vu le préavis municipal n° 2023-06

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Oùï le rapport de la commission désignée pour l'étude de cet objet

Décide d'autoriser la Municipalité :

- a) de réaliser les travaux de réfection des routes cantonales de Lucens, de Romont et de Chesalles, à l'intérieur de la localité de Curtilles, tels que décrit dans le présent Préavis et selon la présentation au Conseil Général ;
- b) de disposer à cet effet d'un crédit brut de CHF 1'400'000 ;
- c) de vendre 5'500 actions de la Romande Energie (RE), soit le 50% au bilan de la commune, pour une somme actuellement estimée à CHF 253'000 ;
- d) de contracter un crédit à court terme de maximum CHF 950'000 dans l'attente du versement des subventions et de la vente des actions RE ;
- e) de financer le montant de CHF 1'400'000 du projet de la manière suivante :
CHF 638'000 par la trésorerie courante, dont la vente des actions RE
CHF 532'000 par les subventions attendues
CHF 230'000 par le recours à un emprunt bancaire
ce qui portera la dette communale à CHF 1'180'000 ;
- f) d'amortir l'investissement net de CHF 868'000.- de la manière suivante :
 - Amortissement initial de CHF 230'000.- par la dissolution du fonds de réserve routes (9282.5)
 - Amortissement extraordinaire de CHF 253'000.- par la vente du 50% des actions RE
 - Amortissement du solde (CHF 385'000) à raison de CHF 30'000.- par année dès 2025 ;
- g) de suspendre l'amortissement de CHF 33'000 du Café Fédéral à partir de 2025 ;
- h) de renoncer à la pose de tubes pour alimenter d'éventuels luminaires le long de la route entre Lucens et Curtilles.

Municipal responsable : M. Willy Chuard, Syndic

Approuvé en séance de Municipalité du 22.08.2023

Au nom de la Municipalité de Curtilles

le Syndic

Willy Chuard



la Secrétaire

Doris Agazzi

Annexe : plans du projet de la route